



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, Mme GROHANDO, Mr HUGON, Mr COCHARD, Mr LEMAIRE, Mr VIVET, Mme DURAND, Mme JAULNEAU, Mr LEGRAND, Mme SEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme LINCKER pouvoir à Mr LEMAIRE

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 - RESTAURANT SCOLAIRE – PARTICIPATION DES COMMUNES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, que la participation des communes des AUTELS-VILLEVILLON, CHAPELLE-ROYALE et CHAPELLE-GUILLAUME soit augmentée à compter du 1^{er} février 2017 et soit fixée à 2,70 € par repas par enfant.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision, et accepte que le prix demandé aux communes des AUTELS-VILLEVILLON, CHAPELLE-GUILLAUME, CHAPELLE-ROYALE soit de 2,70 € par repas par enfant.

2 - ELECTION DELEGUES – PAYS DUNOIS

Monsieur le Maire propose d'élire les représentants de la commune au PAYS DUNOIS, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire procède au vote.

Délégué titulaire : Monsieur Jean-Paul BOUDET, élu à la majorité (13 voix POUR – 1 Abstention)

Délégué suppléant : Monsieur Gérard LEGRET, élu à la majorité (13 voix POUR – 1 Abstention).

Monsieur BOUDET Jean-Paul est élu délégué titulaire et Monsieur LEGRET Gérard délégué suppléant au PAYS DUNOIS.

3 – COMMISSION CLECT – CDC DU GRAND CHATEAUDUN

Pour information – Monsieur le Maire donne les délégués de la commune à la commission Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Titulaire : Monsieur Jean-Paul BOUDET

Suppléante : Madame Sophie SEVIN

4 – COMMISSIONS THEMATIQUES CDC DU GRAND CHATEAUDUN

Monsieur le Maire donne, pour information, la liste des délégués de la commune dans chaque commission

<u>COMMISSION</u>	<u>VICE-PRESIDENT</u>	<u>MEMBRES représentant la commune</u>
Développement économique Agriculture Commerce	<i>Mr DUPRIEU Philippe Mr BOUDET Jean-Paul</i>	Mr HUGON Daniel Mr VIVET Jean-Claude Mr BOUDET Jean-Paul
Tourisme	<i>Mr D'AMECOURT Hugues</i>	Mr LEGRAND Loïc
Culture et Sport	<i>Mr FAUVE Serge</i>	Mr CHAMPION Joël Mme JAULNEAU Marie-Claude
Petite enfance Scolaire péri-scolaire Jeunesse aînés	<i>Mr MASSON Philippe Mr PERRY Bruno</i>	Mme DERAIS Joëlle Mr LEGRAND Loïc
Aménagement du territoire Habitat Transports et numérique	<i>Mr BILLARD Odil Mr LHOPITEAU Vincent Mr LECOMTE Olivier</i>	Mr BOUDET Jean-Paul
Santé	<i>Mr ROUIDI Sid-Amhed</i>	/
Environnement (eau asst déchets rivières) Travaux (voirie éclairage public)	<i>Mr DEBALLON Yves</i>	Mr LEGRET Gérard
Finances Moyens généraux	<i>Mr KIBLOFF Marc Mr HENAULT Serge</i>	Mme SEVIN Sophie Mr BOUDET Jean-Paul

5 - ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur autorisation du conseil municipal, il peut jusqu'à l'adoption du budget primitif, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous
- s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2017 de la commune afin de couvrir ces dépenses.

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT T.T.C.
-------------------	-----------------	---------------------------

Art 2313 – Prog 21441	Aménagement halle Portes garage – rideaux brise vent	20 000,00 €
Art 2121 – Prog 21441	Aménagement halle Plantations	8 000,00 €
Art 2128 – Prog 21441	Aménagement halle Engazonnement	5 000,00 €
Art 2188 – Prog 21441	Aménagement halle Buts démontables – filets – barrières protection	15 000,00 €
Art 2041582 – Prog 21448	Opération cœur de village Subvention SDE 28 à payer sur 2 années 97 920 € / 2 = 48 960 € + 4 416 € contribution complémentaire	53 376,00 €
Art 2031 – Prog 21448	Opération cœur de village Maîtrise d'œuvre	72 000,00 €

6 - ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT

<i>IMPUTATION</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
Art 2031 – Prog 21031	Réseau Rue du Général Leclerc – Rue Jean Moulin Maîtrise d'oeuvre	55 000,00 €

7 – DEMANDES DE SUBVENTION - FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour le programme de voirie 2017.

Les travaux seront exécutés sur les chemins suivants :

- La Duquaise - La Petite Borde - Route d'Authon - Les Châtaigniers - L'Arbre sec.
- Le montant H.T. des travaux est estimé à 87.108,01 €.

Le plan de financement est le suivant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL

FDI – taux 30 % - montant subventionnable 100 000,00 € 26.132,40 €

Reste à charge de la Commune 60.975,61 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de voirie 2017 et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux, et déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION - MAISON DE SANTE COMMUNALE - FDI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le projet de maison de santé communale il est possible de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement.

Le taux de subvention est de 30 %, avec un montant subventionnable maximal de 100 000,00 € . Le montant estimatif des travaux, études et architecte est de 750 000,00 € H.T..

Le plan de financement est le suivant :

- Coût des travaux		695 200,00 €
- Architecte		45 188,00 €
- Etudes		<u>9 612,00 €</u>
-	TOTAL	750 000,00 €
-	Subventions obtenues – 15,94 %	
- DETR Etat – 20 % de 450 000,00 €		90 000,00 €
- FDAiC – Département 30 % de 78 558,84 €		23 567,65 €
- Réserve parlementaire 1,05 % de 571 000,00 €		<u>6 000,00 €</u>
-	TOTAL	119 567,65 €
-	Subventions demandées	
- FDI – Département 30 % de 100 000,00 €		30 000,00 €
- REGION – 20 % de 750 000,00 €		<u>150 000,00 €</u>
-	TOTAL	180 000,00 €
- Emprunt sur 20 ans		250 000,00 €
-	AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	200 432,35 €

A la majorité, le conseil municipal, approuve le projet, et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Madame GROHANDO s'abstient sur ce projet).

9 - DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PHARMACIE – RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer, auprès de l'Etat, un dossier de demande de subvention au titre du DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) concernant la réhabilitation du bâtiment communal au 92 Rue du Général Leclerc, pour la création et l'installation d'une pharmacie. Celle-ci fera partie du projet global de la maison de santé communale.

Les travaux de réhabilitation seront les suivants :

- rez-de-chaussée : création de la pharmacie, aménagement du magasin
- étage : local pour préparation pharmaceutique, bureau, vestiaires, archives, salle de réunion et pause.

Le coût estimatif total pour l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'étage est de 319.875,00 € H.T. (travaux, architecte et études).

Le plan de financement pour la pharmacie est le suivant :

- RESERVE PARLEMENTAIRE 2,50 %		8.000,00 €
- DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL 20 %		63.975,00 €
- EMPRUNT sur 20 ans		180.000,00 €
- Reste à charge de la commune		<u>67 900,00 €</u>
-	TOTAL	319.875,00 €

Le Conseil municipal, à la majorité (Madame GROHANDO s'abstient sur ce projet)
Accepte les travaux

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

10 – OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire présente le projet « opération cœur de village », qui concerne la Rue du Général Leclerc, la Rue Jean Moulin, la Place du Marché et la Place de la Mairie, en particulier, et qui consiste à

- rénover les réseaux d'assainissement afin d'obtenir une réduction des eaux parasites,
- améliorer la sécurité dans le centre bourg pour les véhicules et les piétons, avec la mise en place d'un sens unique pour les poids lourds, et d'une zone 30,
- améliorer la performance de l'éclairage public pour réduire les consommations énergétiques,
- enfouir une partie des réseaux électriques et téléphoniques
- faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Cela entraînera des travaux de voirie, de trottoirs, de signalisation et d'aménagements pour l'embellissement du cadre de vie. Cette opération sera réalisée et financée sur plusieurs années.

A l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve le projet « opération cœur de village »
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

11 – DEMANDE DE SUBVENTION – OPERATION DE SECURITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la mise en place de la signalisation du sens unique de circulation pour les poids lourds dans le centre bourg, il est possible de déposer une demande de subvention au titre des opérations de sécurité auprès du Conseil Départemental.

Le coût estimatif des panneaux et de leur mise en œuvre s'élève à 28 441,67 € H.T..
Le taux de subvention est fixé à 30 %, le montant de la subvention s'élève à 8 532,50 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût des panneaux et de leur installation H.T.	28 441,67 €
- Subvention Conseil Départemental 30 %	8 532,50 €
- Reste à charge de la commune H.T.	19 909,17 €.

Les travaux seront réalisés dans le second semestre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

12 – CREATION DE POSTE AU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de créer un poste pour le poste de gardien de camping municipal, auparavant il est nécessaire d'étudier le poste pour en définir le nombre d'heures hebdomadaires.

13 – ASSURANCE MAINTIEN DE SALAIRE – MNT - AVENANT

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant faite par la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

Le taux de cotisation reste fixé à 0,86 %. Le niveau d'indemnisation est modifié de la façon suivante : la prestation sera calculée et versée à hauteur de 90 % du traitement mensuel net au lieu de 95 %.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat « maintien de salaire ».

14 – CONTRAT ANIMATION BANQUET DES + DE 70 ANS

Monsieur le Maire présente le devis de l'orchestre « GRAMOPHONE » pour l'animation du banquet des personnes de + de 70 ans, organisé le 08 octobre 2017.

Le coût pour 2 musiciens est de 340,00 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte le devis de l'orchestre GRAMOPHONE représenté par Monsieur CHARTRAIN André,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

15 - INDEMNITE DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite diminuer son indemnité de maire.

Actuellement, celle-ci est fixée à 20,30 % de l'Indice Brut 1015.

A compter du 1^{er} février 2017, il propose que celle-ci soit fixée à 18,97 % de l'indice 1015.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition

- à compter du 1^{er} février 2017 l'indemnité du maire sera fixée à 18,97 % de l'indice 1015.

16 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEGRET propose de réunir la commission environnement pour l'étude du choix des végétaux à planter autour de la halle champêtre.

Il communique les résultats des analyses d'eau potable qui est de bonne qualité.

Monsieur LEGRAND propose une réunion pour la préparation du comice agricole avec les responsables des différents groupes qui préparent les décorations de rues.

Monsieur BOUDET informe le conseil que la CDC du GRAND CHATEAUDUN organise les vœux pour le personnel à BROU le Mercredi 25 Janvier.

Monsieur HUGON transmet la demande des commerçants du marché pour connaître le thème de la décoration de la place.

Monsieur COCHARD fait le point sur l'avancement du dossier de travaux prévus sur notre commune.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,